

COPENHAGUE – Réunion conjointe : Conseil d'administration de l'ICANN et Comité consultatif sécurité et stabilité

Judi 16 mars 2017 – 11h00 à 12h00 CET

ICANN58 | Copenhague, Danemark

RAM MOHAN:

Bonjour à tous. Bonjour, bonjour... bonjour, bonjour. Bonjour, encore une fois. L'intervenant du panel nous dit bonjour. Est-ce que vous m'entendez ?

Bienvenue à la réunion entre le conseil d'administration et le comité consultatif des systèmes de serveur de racine.

Je m'appelle Ram Mohan. Je suis... ah pardon. Je suis la liaison avec le conseil d'administration.

Je vais demander, excusez-moi, aux membres du SSAC de me rejoindre au panel.

Donc, il s'agit du comité consultatif sur la sécurité et la stabilité d'Internet. Je m'excuse. Est-ce qu'il y a d'autres membres SSAC qui sont présents dans la salle ? S'ils veulent nous rejoindre au panel, il y a des sièges.

Ma suggestion pour l'heure à venir, c'est de suivre ce modèle. Nous allons passer quelques minutes pour faire les présentations des personnes qui sont là à la table et, ensuite,

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

nous passerons directement aux sujets qui sont à l'ordre du jour. Il y a en ce moment un élément sur notre ordre du jour, mais après nos discussions au sein du SSAC, nous avons rajouté un thème de discussion et ce thème a à voir avec les risques de confusion en ce qui concerne les IDN.

Donc ensuite, nous ouvrirons le micro à tous pour pouvoir avoir un dialogue entre la stabilité de l'espace de nom... Il y aura là une opportunité pour les membres du conseil d'administration et les membres de notre groupe de soulever certains sujets, si c'est nécessaire.

Je vais donc passer la parole à mes collègues.

STEVE CROCKER:

Avant que vous ne fassiez cela, j'aimerais dire quelque chose de la façon... Je voudrais souhaiter la bienvenue à tout le monde, tout d'abord. Et voilà donc la possibilité pour les membres du conseil d'administration d'essayer de connaître les nouvelles personnes qui ont rejoint le SSAC, des gens qu'on ne connaissait pas auparavant.

Donc, si vous êtes nouveau et que vous avez rejoint le groupe récemment, ainsi nous pourrons savoir qui vous êtes et faire plus attention à vous. Et puis, si vous êtes sur le départ, nous ferons moins attention à vous.

KHALED KOUBAA: Khaled Koubaa. Je suis donc nouveau au bureau.

CHRIS DISSPAIN: Chris Disspain, conseil d'administration ICANN.

SUZANNE WOOLF: Suzanne Woolf, ex-liaison avec le conseil d'administration et membre SSAC.

BEN BUTLER: Ben Butler, membre SSAC et affilié avec GoDaddy.

ROBERT GUERRA: Robert Guerra, membre SSAC depuis 2012.

KAVEH RANJBAR: Kaveh Ranjbar. Je suis liaison SSAC avec le conseil.

ROD RASMUSSEN: Rod Rasmussen, membre SSAC. Pas d'affiliation.

CHERINE CHALABY: Cherine Chalaby, conseil d'administration ICANN.

ASHA HEMRAJANI: Asha Hemrajani, conseil d'administration ICANN.

-
- JIM GALVIN: Jim Galvin, vice-président SSAC
- PATRIK FÄLTSTRÖM: Patrik Fältström, Président SSAC.
- RINALIA ABDUL RAHIM: Rinalia Abdul Rahim, conseil d'administration ICANN.
- JONNE SOININEN: Jonne Soininen, liaison IETF avec le conseil d'administration ICANN.
- LOUSEWIES VAN DER LAAN: Lousewies Van Der Laan, conseil d'administration ICANN.
- JULIE HAMMER: Julie Hammer, membre SSAC non-affilié.
- MIKE SILBER: Mike Silber, ignoramus.
- TARA WHALEN: Tara Whalen, membre SSAC et je suis une des nouvelles d'ailleurs, et je travaille à Google.
- CRISTIAN HESSELMAN: Cristian Hesselman. Je suis membre SSAC et je suis affilié avec .NL.

et stabilité

JAAP AKKERHUIS : Jaap Akkerhuis, aussi membre SSAC depuis le début et associé avec NL.NET.

JAY DALEY: Jay Daley, de .NZ, nouveau membre SSAC.

RAM MOHAN: Est-ce que je peux demander aux membres SSAC de venir et aux membres du conseil d'administration qui sont assis avec nous dans la salle de venir se présenter au microphone, s'il vous plait ?

MAARTEN BOTTERMAN: Maarten, au micro, Botterman, nouveau membre du conseil.

AKINORI MAEMURA: Akinori Maemura, nouveau membre du conseil.

LITO IBARRA: Lito Ibarra, membre du conseil.

GÖRAN MARBY: Goran Marby, ICANN.org.

JOHN CRAIN: John Crain, ICANN org, organisation ICANN, pardon. SSAC.

et stabilité

MARK SEIDEN: Mark Seiden. Je suis aussi SSAC et NomCom.

MARKUS KUMMER: Markus Kummer, conseil d'administration ICANN.

BECKY BURR: Becky Burr, conseil d'administration ICANN.

RAM MOHAN: Merci.

Patrik, vous avez suggéré que le conseil d'administration ICANN discute du premier sujet que vous avez mentionné.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui. Je voudrais commencer en donnant une mise à jour aux membres du conseil sur nos discussions au sujet des discussions du SSAC et du ccNSO en ce qui s'agit du EPSRP.

Il y a trois questions très spécifiques qui sont liées au sujet dont nous allons parler. Du point de vue du SSAC, il est donc important, elles sont importantes, et ce sont trois des questions dont on va parler maintenant.

La première question est celle-ci, de notre point de vue, nous ne pouvons pas... lorsque nous avons des résultats différents,

lorsqu'il s'agit des risques de confusion de pouvoir... Et dans le cas d'évaluation, d'obtenir des résultats, des résultats.

Donc, du point de vue du SSAC, c'est comme si on disait que les mauvaises personnes... qu'ils doivent taper, par exemple, leur message de phishing en lettre minuscule au lieu de le faire en majuscule. Donc voilà le problème est beaucoup plus compliqué que ça.

La prochaine question est basée sur le RFC-6912, dans le cas où la communauté de l'ICANN croit que les textes ne sont pas clairs et que beaucoup d'entités ont des interprétations différentes du même texte. On devrait peut-être revenir sur l'interprétation de chaque texte dans des contextes complètement spécifiques. Peut-être que le contexte est la raison pour laquelle le texte n'est pas bien interprété.

La troisième question est liée plus en général à un contexte dont on va reparler. Que veut-il dire... Qu'est-ce que ça veut dire quand on évalue certaines questions sur ce qui est...

Et que lorsqu'on calcule les risques de confusion, on calcule donc les risques et cela va faire partie d'une évaluation si le risque est haut. Ici, donc, le risque de confusion est haut. On doit pouvoir appliquer certaines politiques ou certaines portées dans ce contexte, dans le contexte de ce risque de confusion. Ainsi,

nous pouvons mitiger si vous voulez les questions pour nous assurer que ce risque est gérable.

Dans ce cas précis, il devrait y avoir... Dans le cas d'une candidature de TLD, par exemple. Lorsqu'il y aurait une évaluation de risques qui serait très haute ou très importante, comme il est dit dans le document EPSRP, on pourrait avoir des moyens de mitiger le problème à travers une politique. Donc, SSAC pense que l'évaluation de ce risque de confusion doit être fait en même temps que la publication de la politique. Donc, la politique avec la série qui est évaluée doivent fonctionner ensemble pour pouvoir résoudre un processus qui ne causerait pas de confusion.

Voilà, nous allons parler des trois... Voilà un peu le résumé des trois sujets sur lesquels nous avons discuté. Je ne... Nous voulions à SSAC montrer que nous faisons des progrès. Nous avançons et nous voulons en arriver à des conclusions très rapidement.

RAM MOHAN:

Merci Patrik. Y a-t-il des questions de la part du conseil ?

ASHA HEMRAJANI:

Je voulais juste vous dire que Ron da Silva est en ligne. Il nous rejoint sur Adobe Connect.

RAM MOHAN: Y a-t-il des questions ou commentaires de la part du conseil ?

Rinalia, vous avez une question ou un commentaire ?

RINALIA ABDUL RAHIM: Je voulais recevoir des informations. Apparemment, vous avez eu une réunion avec l'ALAC et vous avez discuté de tout cela. Est-ce que vous pouvez me donner des informations sur cette réunion ?

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui. Vous parlez de la réunion entre l'ALAC et le SSAC ?

RINALIA ABDUL RAHIM: Oui. C'est ça. Je sais qu'eux vont publier leur position sur ce sujet cette semaine.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Mon impression à la suite de cette réunion était celle-ci. Ma réaction personnelle était celle-ci. J'étais heureux de savoir que plusieurs des personnes ALAC dans la salle avaient mentionné qu'ils étaient heureux que nous, à SSAC, étudions les problèmes de risques de confusion du côté des utilisateurs. Les deux groupes ont été occupés cette semaine et je ne sais pas si l'ALAC est arrivé à une conclusion.

Mais je vais passer la parole à Julie Hammer, qui est notre liaison vers l'ALAC, pour qu'elle vous réponde.

JULIE HAMMER:

Oui, Rinalia. La séance, la réunion avec l'ALAC a été très utile. Nous avons... Nous pouvions... Nous avons pu ainsi comprendre les fondements techniques des inquiétudes du SSAC.

Nous nous sommes aussi... Nous avons eu une rencontre avec les ccNSO pour pouvoir clarifier, donc comprendre leur compréhension sur ce sujet, sur ces propositions.

Après cette réunion, d'ailleurs je vais retourner à l'ALAC et cette discussion va se poursuivre. Nous allons parler des sentiments de l'ALAC pour qu'il puisse en arriver à une conclusion sur ces risques de confusion.

Mais Patrik a raison, nous sommes heureux de voir que le SSAC pouvait ainsi faire des déclarations qui illustraient les inquiétudes vis-à-vis des utilisateurs finaux.

CHRIS DISSPAIN:

Nous allons parler. Nous allons maintenant donner des exemples, etc. Donc, j'ai des questions assez simples.

Je comprends que ce sujet est difficile à traiter. Cette discussion au ccNSO et IDN.

Quand on parle de risque de confusion, est-ce que c'est juste de dire que ce n'est pas limité aux IDN ?

Parce qu'on a l'impression qu'on parle juste des IDN. Est-ce qu'on parle aussi d'ASCII ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Oui. Vous avez raison. Tout d'abord, oui, peut-être que ce sujet, pour cette réunion, est extrapolé du EPSRP, mais SSAC a étudié toutes les questions qui sont liées à la prochaine série de gTLD.

Donc mais malgré tout, vous avez raison. Ce problème n'est pas attaché aux IDN seulement. Il y a des discussions en ce moment qui ont lieu et qui n'ont rien à voir avec les IDN. Sur la deuxième diapo que nous allons vous montrer, vous allez voir que ce dont on parle vraiment, c'est ce qui, en général, pourrait nous aider à gérer les risques. C'est une question beaucoup plus générale. Elle n'est pas seulement basée sur les caractères.

RAM MOHAN:

Avant, y a-t-il d'autres questions sur le premier sujet qui avait à voir avec l'EPSRP ?

Est-ce que vous pouvez ainsi retourner vers la précédente diapositive, merci ?

Y a-t-il des questions sur la discussion qui a eu lieu au sujet de l'EPSRP ?

CHERINE CHALABY: Je n'ai pas trop compris la préoccupation dont vous parliez au niveau du RFC-6912.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Dans ce cas-là, des parties multiples de l'écosystème de l'ICANN avaient interprétées donc dans ce cas-là, la section numéro 6, et avaient lu cette section dans un contexte spécifique si vous voulez.

Et ce qu'on a vu, c'est que les résultats de cette interprétation étaient différents. Nous, ce que nous croyons à SSAC, c'est peut-être... Enfin, du moins, nous suggérons que peut-être l'interprétation de 6912 dépendait certainement de la région ou du contexte. Donc dans ce cas-là, nous aimerions que les... que s'il y a des questions sur le contexte dans cette section liées donc au 6912 soient envoyées au conseil au lieu que, nous, on soit là en étant en train d'essayer de deviner quelles étaient les inquiétudes de telle ou telle personne qui avait mal interprété le texte.

RAM MOHAN: Y a-t-il d'autres questions à ce sujet ?

Non. Donc, nous allons passer au prochain thème sur les risques de confusion. Pour le conseil, nous voulons vous dire que ce que vous devriez voir, c'est que cette séance est à but d'éducation, mais ce n'est pas... L'idée, c'est de vous présenter, vous le conseil, et aussi de vous demander quel est le genre de préoccupations qui vous concerne et ainsi de pouvoir ouvrir le dialogue.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Prochaine diapo. Revenez en arrière, s'il vous plait, avec l'autre diapo. Merci.

Nous voulions commencer par vous montrer un exemple des attaques et, dans ce cas-là, nous utilisons une page web. Je vais passer la parole à Rod pour qu'il puisse expliquer ce qui se passe dans ce cas-là.

ROD RASMUSSEN: Oui. Voilà donc un très bon exemple, parce que c'est en direct sur Internet en ce moment. C'est donc une copie, un screenshot, une capture d'écran. Si vous voulez, vous pouvez aller vous-même, aller voir ceci sur Internet.

Donc, si vous êtes allé sur ce nom de domaine en 2009 et encore en 2010, et ensuite en 2015, vous auriez donc été présenté... Vous auriez trouvé un site Facebook faux, et là on vous demandait vos identifiants.

Donc, ce domaine a été retiré et une personne qui faisait des recherches a donc publié ceci pour montrer aux gens ce qui se passait lorsque tel ou tel site était menacé d'une attaque. Et là, vous voyez Facebook.com, et il y avait une toute petite poussière comme on le voit. On le voit très mal sur une des lettres de Facebook. Ça ne se voit pas très bien. Peut-être que vous pouvez le voir dans l'onglet qui est en haut.

Et ça, c'est un exemple typique de ce que ce genre d'attaque peut faire. Un autre exemple sur Internet, c'était [inaudible]... En fait, ces adresses sont vraiment similaires. On ne voit pas la différence à l'œil comme ça, on ne peut pas faire la différence. Ce ne sont pas des choses qui se passent vraiment tous les jours, mais c'est important au niveau TLD. Cela amène des tas de problèmes.

RAM MOHAN:

Y a-t-il des questions à ce sujet ou des commentaires ?

Très bien. On retourne vers vous, Patrik.

et stabilité

PATRIK FÄLTSTRÖM: Nous travaillons sur quelques autres exemples qui engagent d'autres TLD et nous faisons passer donc de telles pages pour pouvoir expliquer ce qu'on a trouvé. Nous faisons des enquêtes aussi sur... qui prouvent... Et nous essayons de voir comment ceci est géré au deuxième niveau et certaines de ces choses font vraiment très, très peur.

Prochaine diapositive.

Voilà un autre exemple où on pourrait avoir des risques de confusion. Ce qu'on voit ici, ce sont des paramètres qui démontrent ce qui pourrait se passer si on mélangeait les anciennes normes d'IDN, ce de 2003, et la nouvelle version d'IDN qui est celle de 2008. Donc, si on mélange les deux normes au niveau de l'enregistrement... Regardez, on le voit avec les trois colonnes. On voit quatre différentes choses qui vont se passer. Vous pouvez vous enregistrer en suivant l'ordonnance de 2003. Si le bureau d'enregistrement ou l'opérateur de registre supporte ces normes de 2003. Si vous enregistrez strasse avec un s ou si vous l'enregistrez, par exemple, sur le cas d'étude que j'ai ici, avec deux s dans la zone de DNS, le strasse, donc s-t-r-a-s-s-e avec deux s, est actuellement ce qui va être enregistré. Et ce qui sera dans la zone DNS, c'est ce qui sera délégué.

Donc, que ce soit strasse avec un s à l'allemande ou deux s, c'est celui avec les deux s qui sera dans le DNS.

Si on regarde encore une fois l'enregistrement de strasse avec un s, avec un s à l'allemande, on voit que ce sera... En 2008, on voit que ce sera un nom DNS délégué dans la zone et dans la zone parent, et dans la zone elle-même, etc. Si on enregistrerait, en 2008 encore une fois, strasse avec deux s, cette version avec les deux s serait celle qui finirait dans la zone DNS.

Si on commence à regarder le strasse donc avec un s, c'est un s à l'allemande. En 2003, dès qu'on cherche l'exemple de strasse avec deux s, dans ce cas-là aussi, la version de deux s serait celle qui sera donc enregistrée.

En 2008, encore une fois, si on regarde les deux cas, celui avec un s et celui avec deux s, la chaîne qui sera envoyée au DNS sera celle avec les deux s.

Donc voilà nous avons quatre exemples différents au moment de l'enregistrement et au moment de la recherche. Et on... Les quatre paramètres sont les mêmes. On les a rassemblés et on a donc des connexions correctes dans cinq endroits différents. Nous avons quelque chose qui ne peut pas... qui n'a pas de correspondance. Dans les quatre cas, si vous cherchez quelque chose et que vous ne recevez pas de réponse...

Nous avons aussi deux situations intéressantes : la bleue et la rouge.

Dans le cas de la bleue, nous avons utilisé les registres... Les opérateurs de registre et les bureaux d'enregistrement ont utilisé un IDN en 2003 et ont voulu enregistrer strasse avec un simple s et pas avec deux s. Et, dans ce cas-là, bien sûr, les deux s sont ceux qui ont été enregistrés. À l'époque, on obtenait un faux négatif et quand on regardait strasse, le mot strasse s-t-r-a-s... et, donc, un seul s. On obtenait une réponse négative ou on n'obtenait pas de réponse du tout.

Mais si vous regardez la colonne à droite sur la diapositive, vous verrez qu'il y a une situation dangereuse. Quand quelqu'un a enregistré une version avec les deux s dans le DNS et la personne qui cherchait strasse avec un seul s ne pouvait... trouvait une correspondance, mais ne tombait pas sur le bon nom de domaine.

Dans ce cas-là, vous avez quelqu'un, donc une mauvaise personne, qui avait de mauvaises intentions qui avait enregistré strasse avec deux s et qui avait mis en place un site, mais qui accrochait tous les clients qui essayaient de faire leur recherche sur le strasse avec un s. Donc, tout cela est très compliqué et difficile à comprendre.

Mais la clé ici, c'est que je voulais expliquer et vous démontrer que toutes ces choses qui posent des risques de confusion, si quelqu'un utilise en tant que nom de domaine quelque chose

qui devient un nom DNS, par exemple, dans le cas de strasse avec deux s, et qui fait une recherche et qui trouve quelque chose qui correspond avec quelque chose que quelqu'un a enregistré, on tombe sur un faux positif. Donc, s'il y a quelque chose qui nous rend nerveux, ce sont ces faux positifs.

Si quelqu'un ne peut pas atteindre un site, oui, c'est un problème d'utilisation. C'est une mauvaise expérience, etc. Mais c'est quand on atteint un autre site et qu'on a une réponse, comme l'a dit Rod, que le danger se trouve là. Donc, c'est là où la situation où quelqu'un de façon intentionnelle peut vous cibler pour faire du phishing, de l'hameçonnage, etc.

RAM MOHAN:

Dans cet exemple, Patrik, vous utilisez un domaine de deuxième niveau. Est-ce que vous pouvez clarifier donc la portée de cette confusion ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

La bonne chose dans ce cas-là, c'est que pour tous les IDN sur lesquels nous travaillons au sein de l'ICANN, il y a des exigences pour que les candidats de TLD puissent suivre l'IDNA 2008. Ça veut dire que tous les TLD sont enregistrés à travers la version 2008. Donc, on devrait se remercier, si vous voulez s'applaudir, d'avoir pris cette décision à l'époque, parce que quand on discutait sur ce sujet l'IDNA était tout à fait nouveau.

D'un autre côté, malheureusement, nous avons des clients qui, pour des raisons variées, n'avaient pas fait leur mise à jour, n'avaient pas été mis à jour de la version 2003 à la version 2008 et cela posait beaucoup d'inquiétude. C'est donc très important qu'autant de processus que possible utilisent exactement la même transformation. Donc, c'est ce qui s'est passé avec ce cas, cet exemple, de deux s et un s avec strasse. Sinon, on va avoir ces mauvaises correspondances, si vous voulez.

Ce que le SSAC observe en ce moment, c'est que certains des processus dans la communauté de l'ICANN qui font face aux IDN et de façon spécifique dans les cas où la transformation et la définition des chaînes différentes est différent à chaque... à l'intérieur de chaque processus. Donc, avec nos études d'évaluation de risque, nous pourrions étudier les révisions.

Nous avons eu des inquiétudes sur la TMCH d'ailleurs, parce qu'il y avait des normes qui n'étaient pas les mêmes que celles du IDNA 2008. Nous n'avons pas fait une évaluation de risque complète et nous essayons de clarifier cela pour pouvoir essayer de parler de ces préoccupations d'harmonisation. Nous n'avons pas terminé notre rapport. Nous ne sommes pas prêts à discuter des résultats.

RAM MOHAN:

Merci Patrik.

Une question de Kaveh.

KAVEH RANJBAR:

Oui, j'ai une question. Il y a quelque chose qui m'intéresse beaucoup. Je suis d'accord pour dire que c'est un problème, mais j'ai l'impression que c'est un problème pour les utilisateurs qui utilisent une ancienne version du logiciel, donc 2003. Est-ce que vous avez des chiffres par rapport au pourcentage de clients ou d'utilisateurs qui utilisent cette version 2003 ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Non. Mais personnellement, ce qui me préoccupais beaucoup, c'était que je voyais que la bibliothèque [inaudible] qui était utilisée pour tout, depuis les voitures jusqu'aux brosses à dents, tout ça, c'était utilisé pour actualiser la version 2003 à 2008, et ça c'est suffisamment préoccupant pour moi.

Donc ça, c'est ce qui nous a amené à faire cette évaluation des risques.

KAVEH RANJBAR:

Oui, je suis d'accord. Mais est-ce que ça ne devrait pas être là-dessus qu'on devrait se concentrer pour voir si on peut faire quelque chose ? Parce que je comprends que... Je comprends l'avis qui a été élaboré, mais ça ne va pas régler les autres problèmes qui existent dans d'autres domaines.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Oui. C'est la raison pour laquelle on se penche. Excusez-moi, se reprend l'orateur. C'est la raison pour laquelle au SSAC on se concentre sur l'évaluation de risque là où on peut détecter des différences entre ou plutôt à l'intérieur des processus de l'écosystème de l'ICANN. Et je crois que ce qu'on va faire, en tout cas, c'est là où on en est actuellement, c'est d'expliquer le type de différence qu'on identifie. Par exemple, entre le processus qui consiste à enregistrer quelque chose dans le centre d'échange d'information sur les marques déposées et l'enregistrement d'un nom de domaine, et en expliquant les différences. Alors tout titulaire de domaine sera celui qui pourra faire l'évaluation de risques en fonction du contexte. Donc, c'est un processus en deux étapes. D'abord, identifier le niveau de non harmonisation, puis l'évaluation de risques.

KAVEH RANJBAR: Merci beaucoup.

RAM MOHAN: Y a-t-il d'autres questions ou commentaires ?

ASHA HEMRAJANI: Merci. Merci Ram. Merci Patrik de cette explication. Je voulais bien comprendre.

Vous venez de dire que vous n'avez pas encore fait l'évaluation de risques, mais avez-vous une idée préliminaire de l'ampleur de ce débat ou la gravité de ce problème pardon et quel serait le potentiel, l'impact potentiel en termes peut-être pas financier, mais en tout cas nous donner une idée préliminaire de l'ampleur des dégâts ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Oui. Les cas qu'on voit aujourd'hui. Les cas problématiques qu'on voit sont liés à des situations par rapport à la page Facebook et c'est clairement de l'hameçonnage au niveau des domaines de second niveau.

Et comme Rod l'a dit, il y a des sites web spécifiques qui ont été retirés trois fois et les personnes malveillantes reviennent et enregistre à nouveau ces noms de domaine. Et ça, c'est la grande question. Comment vous assurez-vous que personne n'utilise ces noms de domaine ? Ça, c'est une question épineuse.

Mais parce que nous voyons que ça arrive beaucoup au niveau des domaines de second niveau. Parce que nous, en tant que communauté, on est responsable de la zone racine, on doit s'assurer que cela ne produise jamais au grand jamais pour les TLD. On doit être très, très prudent et c'est pour ça qu'on revient à la déclaration IB dans le 6912. Et j'aimerais revenir sur ce que j'ai déjà dit, il ne s'agit pas de savoir si quelque chose court le

risque d'être plus confus que d'autres, mais c'est une évaluation complète qui doit être faite. Par exemple, quel est le risque de confusion ? Est-ce que c'est parce que c'est en lettre majuscule, en lettre minuscule ? Est-ce que c'est du côté de l'opérateur de registre ? Est-ce que c'est le script du TLD ou de domaines de second niveau ? Il y a toute une série de choses qu'on peut faire du côté de l'opérateur de registre pour atténuer les risques. Ce qui veut dire que nous, et là je parle de nous collectivement, nous tous, nous sommes responsables de la zone racine et on peut accepter d'ajouter cette chaîne à la zone racine. Vous voyez ce que je veux dire ?

ASHA HEMRAJANI:

Oui. Pour revenir sur ce que vous venez de dire, donc la prochaine étape, l'évaluation de risques, quand pensez-vous qu'elle va avoir lieu, cette prochaine étape ? Ça m'intéresse beaucoup.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Il y a deux choses ici d'abord : il y a les prochaines étapes spécifiques concernant l'évaluation de risque sur le risque de confusion. Comme je l'ai dit, ça, ce n'est pas une discussion qui a lieu simplement entre la ccNSO et le SSAC. On essaie de progresser pour essayer de se comprendre l'un l'autre, utiliser les bons termes et travailler de manière constructive. Parce que,

comme je l'ai dit, le risque de confusion, ce n'est pas quelque chose de tranché. Ce n'est pas noir ou blanc.

Deuxièmement, d'une manière générale et pour revenir à ce que disait Chris auparavant, l'évaluation de risque concernant les faux positifs, ça n'a pas à voir simplement avec les IDN, ni avec les caractères latins ou même avec les caractères tout court, mais il faut évaluer les risques en termes de faux positif de manière générale concernant les identifiants. Et ça, c'est difficile à gérer pour l'ICANN.

CHRIS DISSPAIN:

Merci Patrik pour cette explication très claire. Je veux être sûr d'avoir bien compris.

Donc, je comprends tout à fait que nous avons peu de contrôle, si tant est qu'on en ait, sur les domaines de second niveau. S'agissant des TLD, c'est encore plus important avec une exception possible pour la liste ISO à deux lettres. Le fait qu'on ait délivré un code, ça veut dire que c'est un code ISO. Ça, on ne peut pas le contrôler.

Mais si je me souviens bien, au début du processus gTLD, je crois qu'il y avait une chaîne qui avait été retirée tout au début, parce qu'il y avait un risque de confusion. Une seule chaîne, je pense.

Et il y avait, je crois, un r ou n qui pouvait porter à confusion avec un m. Je ne me souviens plus, mais je crois que c'est ce qui s'est produit.

Donc, est-ce qu'à mesure qu'on a plus de gTLD et plus de demandes qui arrivent, il y a plus de risque de confusion ? Et donc, on va devoir être encore plus prudent, à savoir ne pas permettre des enregistrements au premier niveau en ASCII ou IDN, mais maintenant à l'exemple des ASCII avec des risques de confusion.

Je pense à des marques qui demandent un nom, mais ce nom contient des caractères qui pourraient porter à confusion avec d'autres caractères, avec un nom qui figure déjà dans la racine. Est-ce que ça c'est une préoccupation pour l'avenir ?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Alors d'abord, je pense qu'il est important que nous ayons un processus prévisible ou qui nous permette une certaine prévisibilité pour faire cette évaluation, parce que l'évaluation de risques c'est quelque chose de sérieux et on ne veut pas se tromper dans les calculs, dans un sens ou dans un autre. Donc, qu'on puisse mettre en place un processus prévisible et qu'on puisse le répéter, et qu'il soit connu, ce processus pour l'évaluation. Et j'espère que ça pourra être l'objectif de la prochaine série, si elle a lieu.

Mais l'autre chose, et c'est ce sur quoi le SSAC travaille actuellement, et je vais revenir vers toi, Asha, parce que je crois que je n'ai pas vraiment répondu à ta question. Donc, ce sur quoi on travaille actuellement, c'est le fait que le panel LGR travaille sur une partie des discussions avec les variants et d'un côté, on a les bureaux d'enregistrement qui peuvent vendre des IDN 2003 et d'autres qui vont utiliser l'IDN 2008. On a plusieurs exemples. Pourquoi est-ce que ça se passe ? S'il y a des risques pour certains caractères ou chaînes dans l'un de ces processus, pourquoi est-ce qu'on ne fait pas en sorte que ça ne se produise pas ou que ça n'ait pas d'impact sur les autres processus ? Nous ce qu'on fait au SSAC, c'est qu'on essaie d'analyser le fait que chacun de ces processus le cc et autres. Chacun trouve sa propre solution au risque de confusion et est-ce que ça c'est un problème en soi ? On ne le sait pas. J'espère que c'est mieux d'avoir un seul processus et que chacun assume ses responsabilités. Ça rendrait notre travail plus facile.

RAM MOHAN:

Oui. Russ Mundy est en train d'écouter ce qu'on dit et il dit que pour répondre à la question d'Asha, il est extrêmement difficile de définir à l'avance ce que vont inventer des personnes malveillantes pour commettre leurs actions malveillantes.

et stabilité

Y a-t-il des questions de la part du conseil d'administration ?
Non. De la part de la communauté ? Alors, présentez-vous, monsieur, s'il vous plait.

PERSONNE NON IDENTIFIÉE: [Inaudible] au micro. Le commentaire sur cette diapo présentée par Patrik, diapo très compliquée du reste. Alors, si on prend l'exemple de strasse avec e s allemand et vous le mettez dans la dernière version de Firefox en utilisant la version IDN de 2008. Donc, ça va devenir strasse avec s allemand, et vous l'utilisez autrement. Parce qu'en fait ça peut paraître compliqué, mais je voulais simplement préciser cela.

RAM MOHAN:

Merci. Donc, nous en avons fini avec la grande question que le SSAC voulait aborder avec le conseil d'administration, donc on a été informé. Et il y a une autre question sur laquelle le SSAC voulait aborder avec le conseil d'administration et qui est lié à la stabilité de l'espace des noms de domaine. Alors, pour vous rafraîchir la mémoire, il y a eu une discussion du conseil d'administration avec la chambre des parties contractantes concernant l'espace des noms de domaine et l'utilisation des registres pour les noms spéciaux, etc. Donc, il semblait peut-être important de rafraîchir la mémoire des membres du conseil d'administration par rapport à ce que le SSAC avait dit sur cette

question. Et à l'attention des membres de la communauté, il y a un document du SSAC. Il s'agit du RFC-909.0. Il est disponible sur le site web SSAC de l'ICANN. On a tendance à croire que, parce que le DNS est étroitement lié aux noms de domaine, il y a l'idée selon laquelle l'espace des noms de domaine lui-même est le DNS, mais on a des preuves croissantes du fait que ça n'est pas le cas en fait. Et que dans l'espace des noms de domaine, il y a beaucoup d'utilisation hybride des noms. Et, après cette brève introduction, je vais passer la parole au président du groupe de travail sur la thématique de l'espace des noms et peut-être que certains voudront ajouter quelque chose à cette intervention.

JIM GALVIN:

Merci Ram. Alors, ce groupe de travail est particulièrement important pour les travaux du SSAC. Il y a beaucoup de gens qui travaillent et j'aimerais remercier mon co-président qui travaille à ce groupe de travail, Lyman Chapin.

Je pense que le conseil d'administration l'a entendu au cours de nombreuses réunions déjà et on en est venu aux détails par rapport à la source de la collision de noms, et d'exemples pourquoi... de la raison pour laquelle ces collisions se produisent.

Ce que j'aimerais, c'est me concentrer sur trois messages particuliers que, j'espère, vous retiendrez en lisant le document

SSAC 90 pour évaluer le genre d'action qu'il faudra entreprendre. Premier message pour s'assurer que vous reteniez ce message du SSAC 90, c'est que la collision de noms sera toujours un problème. Et le problème qui se pose, c'est un problème qui existe aujourd'hui, et le problème concerne les noms privés, à utilisation privée. Il s'agit d'un système si populaire qu'il est utilisé partout, par tout le monde et à des fins très divers. Il y aura d'autres exemples pour voir comment avancer, parce qu'il n'y a pas de contrôle sur la prévisibilité de la collision des noms. Il y aura toujours des gens qui utilisent des noms et vous ne pouvez pas le contrôler. Donc il est important de reconnaître cela et il faut faire notre possible à ce niveau-là. Ça, c'est le premier message : reconnaître que ça existe.

Deuxième message, il est important que contrôler les choses que vous pouvez contrôler, et c'est là qu'intervient l'aspect prévision. Je pense que l'ICANN a une responsabilité vis-à-vis de sa communauté et de sa propre communauté, mais vis-à-vis de l'Internet dans son ensemble pour s'assurer qu'une partie de ce processus et de l'espace des noms qu'elle contrôle soit prévisible et puisse travailler de manière que tout le monde puisse le voir de l'extérieur. Donc, dans ce document, on identifie un certain nombre d'endroits spécifiques où il y a différentes sources de noms qui ressemblent à des étiquettes

TLD, comme c'était le cas avec les IDN, dont parlait Patrik auparavant, avec l'harmonisation pour voir où est-ce qu'il y a des différences entre des éléments du système dans l'IDN. Nous, on a la même chose dans l'espace des noms et il faut prendre des mesures pour harmoniser ces listes séparées et faire en sorte que les processus ICANN soient prévisibles.

Ça, ça va aider le reste de la communauté et le monde externe à l'ICANN de voir ce qu'ils vont faire en réponse aux noms à utilisation privée. Ça, ça a un impact sur les candidatures et la manière dont on gère l'augmentation de ce nombre de candidatures et on n'a pas de mécanisme pour contrôler cela. Ce dans un esprit d'innovation, donc il faut faire en sorte que nos processus, nos propres processus, soient prévisibles. Ça, ça va aider la communauté à avancer vers un meilleur système pour les utilisateurs au sens large. Et dans la deuxième recommandation, on détaille une question spécifique par rapport à l'ampleur du travail lorsqu'on évalue les processus à l'ICANN, par rapport à l'évaluation des noms, quand devenir TLD, etc.

Et troisième grand message, c'est qu'étant donné qu'on reconnaît qu'on n'est pas les seuls à avoir des noms qui ressemblent à des noms TLD et que la communauté va utiliser cela de manière intéressante dans notre volonté d'être

prévisible. On a également besoin de politiques et de procédures pour faire face à d'autres organes qui vont aussi créer des noms à utilisation spéciale et créer des registres pour des noms à utilisation spéciale pour leurs propres besoins. Le meilleur exemple, c'est l'IETF avec leur propre registre de noms à utilisation spéciale. Donc il est important d'avoir une communication régulière des politiques claires par rapport au fait qu'on... par rapport à la manière dont on se reconnaît l'un et l'autre, parce que l'ICANN a les noms dans la zone racine. L'IETF a les noms dans son propre registre de noms à utilisation spéciale, donc il est important de voir comment on va travailler ensemble, de voir comment... dans quelle mesure on a besoin l'un de l'autre et il faut que nos processus soient prévisibles étant donné l'existence de cette liste. De plus, il est possible que d'autres veulent créer leur liste de noms. Peut-être qu'il pourrait y avoir d'autres organisations et ça n'est pas... On ne mentionne pas les autres dans notre document, mais il faudrait voir qu'il peut y avoir d'autres organisations, d'autres organes qui aient leur propre registre de domaine de nom à utilisation spéciale.

Donc d'abord être prévisible et deux, être préparé au fait que d'autres pourraient avoir leur propre registre ou liste de noms.

et stabilité

RAM MOHAN: Quelle est la perspective de la liaison avec l'IETF ? Steve ou les autres membres du conseil d'administration, s'ils souhaitent intervenir après, faites-le-moi savoir. Il ne nous reste plus que neuf minutes dans cette séance.

JONNE SOININEN: Merci beaucoup de ce très bon document. Ça nous aide beaucoup par rapport à ce que devrait... Par rapport au fait de savoir ce que devrait faire le conseil d'administration.

Et je pense que c'est un excellent moment pour parler de cette question, question qui est intervenue également dans la discussion qu'on a eu avec la chambre des parties contractantes cette semaine. Donc ça fait partie des préoccupations de beaucoup de gens, semble-t-il, à l'heure actuelle.

Et ça a commencé d'ailleurs par une discussion entre moi-même, Göran et David Conrad, par rapport à ce qu'on devrait faire pour avoir un meilleur dialogue entre la communauté ICANN et l'IETF sur cette question et par où commencer. On n'a pas de plan pour l'instant, mais au moins on a commencé à penser à un plan. Donc, je pense que c'est un très bon moment pour le faire.

J'aimerais également souligner, je suis sûr que beaucoup des membres du SSAC le savent, mais il y a un projet en cours du

groupe de travail sur le DNSOP. Il y a un document qui a été préparé sur la déclaration liée au problème des noms à utilisation spéciale. Je ne me rappelle plus comment s'appelle précisément ce groupe de travail, mais en tout cas, il serait intéressant que la communauté-ci penche sur ce document.

RAM MOHAN: Steve.

STEVE CROCKER: Oui. Je voulais reprendre ce qu'on dit Jonne et Jim par rapport à la coordination, en particulier avec l'IETF. L'IETF a une liste de réserve pour les noms spéciaux, mais moi, ce que je comprends, c'est que ce n'est pas une liste définitive au sens propre. Donc il s'agit d'une liste conservatrice. Et d'un autre côté, cette liste est utilisée, mais n'est pas passée par un processus IETF. Donc si, nous à l'ICANN, nous voulons être conservateur, on va prendre en considération les noms qui figurent sur cette liste de réserve de l'IETF, mais il est évident qu'elle n'est pas définitive. Je crois que notre obligation est d'avoir un aperçu plus large pour inclure non pas simplement la liste officielle, mais voir également ce qui se produit dans la vie réelle. Je peux déjà voir que quelqu'un va me dire qu'il n'y pas de raison officielle pour rejeter ce nom, donc vous devez l'accepter. Moi, je dirais

exactement l'inverse. S'il n'y pas de raison pour attribuer un nom, donc nous avons l'obligation de le faire.

RAM MOHAN:

Merci Steve. J'ai Rinalia, Jonne, qui souhaitent intervenir sur cette question. Rinalia, Jonne et Kaveh. Et Khaled aussi souhaite intervenir sur une autre question, mais on n'aura plus le temps. Alors, Rinalia.

RINALIA ABDUL RAHIM:

Je ne sais pas bien comment désigner ce problème. C'est un problème de nommage. En fait, c'est un problème lié aux émojis. Hier, on m'a dit que la conversation sur le consortium Unicode se résume aux émojis et que les émojis ne se limitent pas aux identifiants. La question que je pose au SSAC, c'est quel est votre point de vue à mesure que certains TLD ont proposés, certains TLD des émojis au second niveau? Quel est votre sentiment là-dessus?

PATRIK FÄLTSTRÖM:

Réponse rapide, nous sommes suffisamment préoccupés pour nous pencher là-dessus. On devrait tous comprendre que les émojis ne sont pas permis conformément à IDNA 2008 et on devrait s'en tenir là.

RAM MOHAN: Merci. Suzanne.

SUZANNE WOOLF: Merci. Je suis ici en tant que membre SSAC, mais j'ai aussi beaucoup travaillé au SSAC avec l'IETF, parce que je suis co-présidente du groupe de travail sur les opérations DNS, mais je ne parle pour aucun d'entre eux. Donc, un point de vue sur lequel j'aimerais revenir et que j'aimerais souligner pour dire qu'en raison de la manière dont on gère ce système, les gens sont libres d'utiliser le nom qu'ils veulent sur le réseau. Il y a un problème de coordination, mais ça ne veut pas dire qu'entre deux groupes spécifiques, etc., les attentes sont différentes même si vous n'utilisez pas les protocoles DNS. Donc, il est important que les gens sachent qu'ils peuvent utiliser le nom de leur choix lorsqu'il n'y a pas collision avec d'autres et il faut absolument respecter les politiques des opérateurs de registre. Ça, c'est une partie importante.

KAVEH RANJBAR: Oui. Pour revenir à ce que vous disiez sur le SSAC 90 et les trois catégories, et ce que Suzanne disait, alors Chrome, plus de 50 % des utilisateurs Internet utilisent Chrome et les actualisations se font de manière automatique. Si demain Google décide d'ajouter un point browser pour l'utilisation interne de Chrome,

et stabilité

ils vont déployer la moitié des utilisateurs Internet pour utiliser ce .Chrome.

RAM MOHAN: Brièvement, réponse ?

JIM GALVIN: La réponse en fait, c'est l'une des questions qui doit être renvoyée à la communauté pour qu'elle élabore une politique là-dessus. Vous pouvez imaginer que pour la prochaine série de gTLD, il y aura toujours ce conflit des noms à utilisation privée. Cette question existe, ce problème se pose, et il faut absolument élaborer une politique pour savoir répondre à cela et il faut qu'il y ait un aspect prévisible aussi. Que faites-vous par rapport aux noms qui ont été ou pas utilisés ?

RAM MOHAN: Khaled.

KHALED KOUBAA: Oui. J'ai une question qui rejoint celle de Kaveh. Je me demandais quels étaient les efforts de coordination mis en place par le SSAC pour éviter que lors de la prochaine série de chaîne on puisse éviter ce même problème. Vous avez pris l'exemple de Chrome, mais j'ai beaucoup d'autres exemples qui me viennent à l'esprit. Vous avez répondu en partie à la question, mais pour

et stabilité

nous, c'est important de nous assurer que la communauté va pouvoir demander toute chaîne de son choix sans être empêchée ou entravée par aucune de ces choses.

PATRIK FÄLTSTRÖM: Nous avons envoyé certains anciens avis ou recommandations qu'on avait faits qui, d'après nous, sont encore pertinents pour le processus des nouveaux gTLD, première chose. Ensuite, on commence à évaluer des choses telles que les émojis et d'autres choses qui, d'après nous, rentrent dans le nouveau processus. Autre chose qui est liée à cela et à ce que vous avez dit par rapport au SSAC 90, c'est que nous avons une équipe de communication qui nous aide à ce que les gens comprennent ce sur quoi nous avons travaillé et ce sur quoi nous parlons au sein du SSAC, et on travaille énormément sur cet aspect-là des choses, la communication. Donc voilà effectivement les trois principaux axes de discussion.

RAM MOHAN: Merci beaucoup. Steve.

STEVE CROCKER: C'est un plaisir de voir que cette salle est pleine. Donc je remercie tout le monde. Nous avons eu un échange de substance et en tant que conseil, nous avons un respect énorme

et stabilité

pour l'expertise du SSAC. Donc, continuez à faire votre travail et on se retrouve très, très bientôt.

PATRIK FÄLTSTRÖM:

En tant que président du SSAC, je voulais remercier tout le monde dans la salle et toutes les personnes qui sont ici au panel, tous les membres du conseil pour leur présence à cette réunion. Merci.

[Applaudissements]

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]